



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 16 septembre 2021

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 198^{ème} séance du 16 septembre 2021 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°01 : Approbation du compte rendu du CA du 17 juin 2021

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 17 juin 2021, sous réserve des modifications proposées en séance.

Délibération n°02 : Renouvellement au Haut Collège de l'École polytechnique

Le Conseil d'administration approuve le renouvellement du professeur Pierre FAYET au Haut Collège de l'École polytechnique en date du 16 septembre 2021.

Délibération n°03 : Exonération des droits de scolarité des élèves internationaux

Le Conseil d'administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers de la promotion X2021 dont la liste est présentée en séance.

Délibération n°04 : Modalités du concours d'admission 2022

Le Conseil d'administration donne un avis favorable quant au nombre et à la répartition des places ouvertes au concours 2022.

Délibération n°05 : Régime indemnitaire du personnel de soutien

Le Conseil d'administration approuve les montants 2021 de primes exceptionnelles en faveur des personnels contractuels et fonctionnaires de l'École polytechnique selon les principes, règles et modalités exposés.

Délibération n°06 : Admission en non-valeur

Le Conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 4 327,00 €.

Délibération n°07 : Réforme de matériel

Le Conseil d'administration approuve la modification du tableau des immobilisations au titre de l'exercice 2021.

Délibération n°08 : Demande de remise gracieuse d'un agent

Le Conseil d'administration émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par l'agent en fonction lors du contrôle de la Cour des comptes, au vu de ses services rendus durant les douze années passées à l'École, ainsi que des circonstances de la période et des difficultés rencontrées pendant les exercices en cause.



Délibération n°09 : Désignation du deuxième co-commissaire aux comptes

Le Conseil d'administration approuve la nomination du cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes de l'École polytechnique, à compter de l'exercice 2021, pour une durée de six ans.

Le collège des Commissaires aux comptes de l'École polytechnique est désormais composé comme suit :

Co-titulaires : Cabinet Mazars
Cabinet KPMG

Suppléants : M. Jean-Philippe Mathorez à titre personnel
Cabinet BEAS

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'École polytechnique